CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017 MOTION

2017/53 - MOTION RELATIVE AUX CONTRATS AIDÉS

Le gouvernement d'Edouard Philippe a levé pendant l'été, si certains en doutaient encore, le voile sur ses intentions notamment sur les questions de l'emploi et de l'école.

Celles d'un gouvernement libéral et décomplexé, prêt à tout, pour faire des économies, affaiblir le code du travail et à promouvoir une conception nostalgique pour l'école.

Une des principales mesures du budget 2018 consistera ainsi à supprimer 240 000 emplois aidés pour économiser 2,5 milliards d'euros sur le budget de l'emploi.

Le gouvernement et Emmanuel Macron ont annoncé la réduction massive des contrats aidés au motif qu'ils sont « trop coûteux et pas efficaces dans la lutte contre le chômage».

Cette décision aura des conséquences très concrètes sur nos territoires.

Cumulée à l'affaiblissement des dotations et la suppression des crédits de paiement, cette décision est un nouveau coup dur pour les collectivités locales qui font traditionnellement appel aux emplois aidés pour remplir certaines missions de service public.

Elle est également une terrible attaque portée au secteur associatif, notamment les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles qui non seulement sont créatrices d'emplois mais participent à l'animation et à la cohésion des territoires.

Nous serons attentifs dans les mois prochains au devenir du tissu associatif alors que certains projets associatifs seront, à coup sûr, remis en question faute de pouvoir embaucher des contrats aidés.

En attendant c'est l'école qui va une nouvelle fois faire les frais de la politique du gouvernement.

Et ce seront les plus fragiles qui seront les premiers touchés car, parmi les 20.000 emplois aidés non reconduits à l'Education Nationale, nombreux sont ceux qui accompagnent dans le quotidien de leur scolarité des enfants, et notamment ceux porteurs de handicaps, même si le gouvernement, mais nous y serons vigilants, entendrait préserver ces postes indispensables.

Nous avons avec le Maire, Roger Vicot, rencontré récemment le nouveau directeur académique, Monsieur Bessol qui nous a confirmé les chiffres annoncés sur ces 20 000 contrats non reconduits pour l'Education Nationale, l'académie devra en rendre 2000 dont près de 600 pour le département du Nord.

Inacceptable!

Un exemple parmi d'autres?

A la rentrée scolaire 2017, les directions d'école de la ville ont été informées par le rectorat que le « dispositif d'aide administrative aux directeurs d'écoles par des personnels recrutés en Contrat Unique d'Insertion (CUI-AADE) ne pourra pas être intégralement maintenu ».

Doux euphémisme pour dire qu'ils seront tous supprimés!

Toutes les directions d'école de Lomme perdront d'ici 2018 leur secrétariat pourtant indispensable. C'est notamment la relation aux parents qui est mise en péril, mais aussi l'accompagnement des élèves.

Ainsi, 12 écoles lommoises seront impactées selon le calendrier suivant :

30/09/2017: Victor Hugo, Curie Pasteur

30/11/2017: Voltaire Sévigné

31/01/2018 : Petit Quinquin

28/02/2018: Sand Bracke Desrousseaux

31/03/2018: Langevin, Salengro

31/07/2018 : Ferry Demory, Léon Blum 31/08/2018 : Paul Bert, Roland Lamartine

30/09/2018: La Fontaine

Faire mieux avec beaucoup moins, cela nous rappelle bien quelque chose non?

Soucieux du bon fonctionnement de nos écoles, nous sollicitons le rectorat afin de réétudier cette disposition.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de voter cette motion afin de ne pas fragiliser la politique éducative de notre commune et affaiblir le secteur associatif.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme